

214C1030  
FR0000063950-OP016-AS07

10 juin 2014

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

|                  |
|------------------|
| <b>ERMO</b>      |
| (Euronext Paris) |

1. Le 10 juin 2014, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit italien INglass Spa<sup>1</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ERMO, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général.

Aux termes notamment d'un contrat de cession d'actions conclu, le 5 mai 2014 et amendé le 5 juin 2014, l'initiateur a acquis, le 6 juin 2014, (i) au prix unitaire de 13,56 €, la totalité des 219 632 actions ERMO détenues à titre individuel par M. Jean-Yves Pichereau (soit 8 actions ERMO), la société JM MecaTech (soit 18 664 actions ERMO), M. et Mme Jacques Pinto (soit 19 610 actions ERMO), M. et Mme Alain Launay (soit 23 879 actions ERMO), et la société ICM (soit 157 471 actions ERMO), et (ii) auprès de M. Jean-Yves Pichereau, sur la base d'un prix par transparence de 13,56 € par action ERMO, la totalité des actions de la société Aurca, laquelle détient directement 1 500 070 actions ERMO représentant 83,25% du capital de cette société.

Au résultat des opérations susmentionnées, la société INglass Spa détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Aurca qu'elle contrôle, 1 719 702 actions ERMO représentant 3 219 772 droits de vote, soit 95,44% du capital et 97,19% des droits de vote de la société<sup>2</sup>, selon la répartition suivante :

|                          | Actions          | % capital    | Droits de vote   | % droits de vote |
|--------------------------|------------------|--------------|------------------|------------------|
| Aurca                    | 1 500 070        | 83,25        | 3 000 140        | 90,56            |
| INglass Spa              | 219 632          | 12,19        | 219 632          | 6,63             |
| <b>Total INglass Spa</b> | <b>1 719 702</b> | <b>95,44</b> | <b>3 219 772</b> | <b>97,19</b>     |

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de **13,56 €**, la totalité des actions ERMO non détenues par lui, directement et indirectement, soit 82 101 actions représentant 4,56% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur demandera la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions ERMO non présentées à l'offre, au prix de 13,56 € par action<sup>3</sup>.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ERMO sont applicables.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société de droit italien Deimos Srl (contrôlée par M. Maurizio Bazzo).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 801 803 actions représentant 3 312 803 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Il est précisé que les conditions sont d'ores et déjà vérifiées (les actions ERMO détenues par les actionnaires minoritaires ne représentant à ce jour pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société).